



DECISION DU MAIRE N°15/2022

OBJET : Travaux de construction d'un équipement polyvalent Espace Terre de Siagne (ex BATIPOLY) – Marché N°2021-13 Lot 12 CVC Plomberie – Avenant N°2

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

CONSIDERANT le marché N°2021-13 conclu avec l'entreprise STME pour la construction de l'équipement polyvalent BATIPOLY, lot 12 CVC Plomberie, en date du 10 juin 2021, notifié le 16 juin 2021 et son avenant N°1 du 29 avril 2022 ;

CONSIDERANT les modifications apportées pour renforcer l'équipement en plomberie des vestiaires ;

DECIDE

ARTICLE 1 : un avenant N°2 au marché N°2022-13 pour un montant de 1 794 € HT, portant le montant du marché de la somme de 294 110,02 € HT à la somme de 295 804,02 € HT est conclu ;

ARTICLE 2 que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) de l'opération.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 14 septembre 2022

Le Maire,



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le : 16-09-22
- L'affichage et la publication le : 16-09-22